

PLAISANT-LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice Associés



PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

SECONTE
ORIGINAL

SCP PLAISANT-
LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice
Associés
24 Rue Lulli
13001 Marseille

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT et UN
ET LE QUINZE FEVRIER

A LA DEMANDE DE :

- ✚ La Caisse de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, dont le siège social est 25, chemin des 3 Cyprès, 13090 AIX EN PROVENCE, représentée par son représentant légal en exercice, domicilié au dit siège, en cette qualité.

Laquelle nous expose :

- ✓ Qu'elle poursuit une procédure de saisie immobilière contre la SCI
██████████
- ✓ Qu'un commandement de payer valant saisie immobilière a été délivré le 18 décembre et que faute de règlement dans le délai légal,
- ✓ Qu'elle entend que nous nous transportions sur place afin de procéder à toutes constatations utiles, et notamment à un état des lieux descriptif de l'immeuble sis 51, rue Cavaignac, 13003 Marseille,

C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

NOUS, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PLAISANT - E. LAMBERT - C. BUSUTTIL
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES -
CYRIL BUSUTTIL SOUSSIGNE
DOMICILIES, 24, RUE LULLI, 13001 MARSEILLE

Nous nous sommes rendus ce jour aux environs de 14h30 au 51 rue Cavaignac, 13003 Marseille, et avons constaté ce qui suit :

Advenus, accompagnés de nos témoins, serrurier et diagnostiqueur, nous nous rendons au 3^{ème} étage et pouvons constater que d'après le descriptif notarié et l'acte de vente, le lot occupe la partie gauche du 3^{ème} étage et ce depuis la volée d'escalier.

Nous constatons que l'appartement est accessible par une porte de bois en mauvaise état et fracturée. Il est important de noter que les lieux sont occupés par des squatteurs ayant des enfants en bas âge.

L'accès est habillé d'un carrelage de couleur blanc en état d'usage avec choc et fissuration. Les murs présentent des fissurations et relevons différentes colorations.

Chambre : l'accès se réalise par une porte de bois moulurée assez marquée et en mauvais état. Le sol est revêtu de tomettes provençales en état d'usage présentant des fendillements en plusieurs points. La pièce est utilisée comme chambre d'enfant et notons que le revêtement mural est délité et que des lames de lambris sont apposés au plafond. La fenêtre donnant sur la rue est abimée et ne ferme plus.

Toilette : l'accès se réalise par une porte de bois similaire en mauvais état. Le sol est habillé du même carrelage que celui de l'entrée et notons la présence d'une cuvette à l'anglaise avec chasse dorsale. Il est mentionné par l'occupante que la chasse est cassée. La tapisserie apposée sur les murs est décollée et nous photographions l'ensemble. Une trappe d'aération en mauvais état est perceptible

Placard utilisé comme chambre : l'accès se réalise une porte de bois plutôt moderne et non revêtu d'une quelconque peinture. Il s'agit d'un placard de rangement habillé de tomettes provençales rougeâtres en état d'usage. La peinture violette équipant les murs est en état correct et constatons que l'espace est éclairé par une simple ampoule suspendue.

Salon/séjour : on l'y accède par une porte de bois moulurée en mauvais état. Le sol est revêtu de tomettes provençales en état d'usage présentant des fendillements en plusieurs points. Les murs sont habillés d'une peinture bicolore marqués et sont en mauvais état. La pièce s'ouvre sur l'extérieur par deux fenêtres à deux vantaux PVC en état correct. Les occupants usent de la pièce comme dortoir. Au plafond nous retrouvons de nouveau des lames de lambris en état correct.

Cuisine : l'accès est réalisé par le passage d'une porte de bois en mauvais état. Au sol nous retrouvons de nouveau un carrelage de couleur blanc en état d'usage avec choc et fissuration. Les murs revêtus d'une peinture mural partiellement appliquée avec plusieurs manquements. Des chocs et marquages sont perceptibles et nous retrouvons le lambris au plafond. La pièce s'ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à deux vantaux en état correct. L'espace comprend un évier en inox en état d'usage reposant sur une tablette de bois et photographions

l'ensemble. L'occupante nous indique qu'il s'agit de son lave-linge et e sa gazinière.

Salle d'eau : celle-ci se trouve dans l'espace cuisine et notons qu'elle ne comporte par de porte. Au sol, le carrelage est en état correct et notons la présence d'un lave main et d'un bac de douche. Un demi plaquage en carrelage en état correct est visible et les blanchiments supérieurs dans le même état. Le plafond est encore habillé de lambris en état correct.

Nous photographions les installations et compteurs électriques afin d'étayer nos constatations.

Nos constatations terminées, nous nous retirons et dressons le présent procès-verbal, et annexons au présent les photographies prises sur place, revêtues de notre cachet et de notre signature, pour servir et valoir ce que de droit, à notre requérant.

Cyril BUSUTTIL
Huissier de Justice











